

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 2 mai 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.Yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction de la ligne à 120 kV du
Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur
Votre dossier : R-3960-2016
Notre dossier : R051468 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport (ci-après « Transporteur »), a reçu le 27 avril 2016, une lettre du procureur de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut (ci-après « Intervenant ») dans le dossier décrit en rubrique.

À sa lettre susdite, pour divers motifs que le Transporteur ne partage pas, l'Intervenant mentionne souhaiter voir « *modifier la date de l'audience en la prévoyant aux 9 et 10 juin 2016* ». Le Transporteur s'objecte cette demande de l'Intervenant.

Le Transporteur déploie tous les efforts afin de déposer au dossier de la Régie tout ce qui est requis pour le 5 mai prochain et ce, en conformité avec les instructions de cette dernière. Le Transporteur souligne que les demandes de renseignements extensives et les contestations diverses dans ce dossier sont le fait des intervenants. Quant aux demandes d'accès aux Documents confidentiels, l'information nécessaire pour compléter les engagements a été reçue du cabinet de Me Gertler dans la semaine 25 avril. Les documents requis ont alors été transmis à Me Gertler sans délai indu considérant le nombre important de personnes qui souhaitent avoir accès auxdits documents¹.

¹ Le Transporteur souligne qu'il a soumis un engagement de confidentialité qui est utilisé depuis plusieurs années auprès de la Régie sans avoir jamais suscité aucune difficulté. Cet engagement de confidentialité fait consensus auprès des confrères représentant des participants aux audiences de la Régie. Il a d'ailleurs été signé par M. Paquin à plusieurs reprises. Le Transporteur souligne que le 28 avril 2016, le procureur des

Avec égard, les motifs soumis par l'Intervenant à l'appui de sa demande sont insuffisants et les dates d'audience devraient être maintenues au 26 et 27 mai 2016.

L'intervenant demande de « *Permettre à la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut de déposer leur preuve écrite et documentaire au plus tard le 19 mai 2016.* ».

Le Transporteur s'en remet à la discrétion de la Régie à cet égard.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Me Yves Fréchette

Intervenant a mentionné qu'il souhaite modifier l'engagement de confidentialité que le Transporteur a transmis. Le 29 avril 2016, le procureur des Intervenant a soumis des propositions diverses qui seront examinées par le Transporteur. En cas de divergence majeure, le Transporteur pourrait faire appel à la Régie afin de trancher cet aspect.